



## SUISSE: la Confédération en faveur des pneus d'été silencieux

L'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) en collaboration avec les Offices Fédéraux de l'Énergie (OFEN) et des routes (OFROU) ainsi que plusieurs organisations de la branche a lancé le deuxième volet de la campagne d'information « De meilleurs pneus » fin mars. Des spots télévisés sont diffusés, le site de la campagne ([www.etiquette-pneus.ch](http://www.etiquette-pneus.ch)) est aussi à nouveau actif et propose un concours avec vacances et jeux de pneus à la clé.

Les pneus silencieux permettent de réduire efficacement les émissions sonores liées au trafic. Dans le cas d'une voiture, le bruit des pneus dépasse celui du moteur dès 35 km/h. Des pneus silencieux contribuent

donc également à une meilleure qualité de vie. D'autant plus lorsque l'on sait que le trafic routier est la source de bruit la plus importante. « Le bruit, en particulier celui du trafic, constitue l'un des principaux défis environnementaux et engendre des coûts immenses pour l'économie suisse », écrit l'OFEV.

Les dommages engendrés par le bruit (frais de santé, pertes de valeur dans l'immobilier) dépassent le milliard de francs par an, selon les auteurs de la campagne. Lors du lancement du premier volet en automne 2012, l'accent avait été aussi mis sur le fait que de meilleurs pneus permettent d'éviter des accidents et de consommer moins de carburant.



Pour en savoir plus :  
[www.etiquette-pneus.ch](http://www.etiquette-pneus.ch)

## CARNET

### Écrans acoustiques : la CNEA lance son nouveau site web

La Commission de Normalisation Écrans Acoustiques (CNEA) vient de lancer son nouveau site Internet, maintenant accessible à tout public. Ce site offre désormais à un grand nombre de personnes, et plus seulement aux professionnels, la possibilité d'un « éclairage citoyen » dans le domaine de la protection contre le bruit routier, et notamment de l'apport des écrans acoustiques.

Afin de mettre en application et harmoniser la politique des États membres dans le domaine des écrans antibruit, une organisation de normalisation européenne (TC 226-WG 6) a été mise en place en

1990, chargée de définir par le détail les modalités opératoires. La CNEA constitue le groupe « miroir » de l'état d'avancement des travaux de cette organisation regroupant les spécialistes européens, dans un but d'information. Elle regroupe l'ensemble de la chaîne des intervenants nationaux, fabricants, poseurs, concepteurs, maîtres d'œuvre publics ou privés, laboratoires de recherche, organismes de contrôle...

Le site de la CNEA :  
[www.cnea.bruit.fr](http://www.cnea.bruit.fr)

